



Acte n° 2024C245

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 28

Pouvoirs : 11

Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 12/12/2024

Le 19 Décembre 2024, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle polyvalente, 3 place Marcel Bonnet à Ambérieux-en-Dombes (01330).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Marcel BABAD (Pouvoir à Marc PECHOUX), Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Ingrid BESSON (Pouvoir à Richard PACCAUD), Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir à Gabriel AUMONIER), Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir à Bernard REY), Jacques CORMORECHE, Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir à Armand CHAUMONT), Nadia GUYON (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Bruno HENRY, Agathe IACOVELLI (Pouvoir à Nicole DUGELAY), Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir à Yves DUMOULIN), Nathalie TISSERAND (Pouvoir à Vincent LAUTIER), Catherine VIGNON (Pouvoir à Valérie BOYER).

Secrétaire de séance : Stéphane BERTHOMIEU.

OBJET : CULTURE PATRIMOINE – Demande de subvention exceptionnelle de l'association Les Passeurs

Vu la délibération n° 2023C234 du 21 décembre 2023, autorisant la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et l'association Les Passeurs ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et l'association Les Passeurs, signée le 18 mars 2024, relative à la mise en œuvre par l'association du projet d'intérêt général suivant, « la promotion, la diffusion et le développement du cinéma sur le territoire de la Dombes Saône Vallée », couvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 ;

Vu la délibération n°2024C85, en date du 11 avril 2024, relative au vote des subventions aux associations en 2024 pour le Budget Principal et le Budget Déchets.

M. Yves DUMOULIN, Vice-Président chargé de la culture et de l'économie, présente la demande de l'association Les Passeurs d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 12 000 euros.

M. Yves DUMOULIN souligne que malgré un niveau de fréquentation d'avant covid retrouvé ainsi qu'un travail de recherche de nouveaux publics notamment auprès des publics scolaires, le résultat de l'association reste négatif. Il ajoute que le projet de l'association s'inscrit dans le projet culturel de la CCDSV adopté par le Conseil communautaire du 27 janvier 2022.

Cette demande de subvention exceptionnelle apparaît nécessaire pour aider cette association qui gère le cinéma La Passerelle, au moment où elle fait face à des difficultés financières, dans un contexte national défavorable aux salles de cinéma, avec une hausse des charges et une difficulté structurelle à augmenter les recettes. A la demande de la CCDSV, l'association a présenté un plan d'actions qui aura pour but d'améliorer le résultat du cinéma pour 2025 et les années suivantes. En attendant les effets de ce plan, il est proposé d'aider l'association en lui versant une subvention complémentaire et exceptionnelle.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 03/10/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la demande de subvention et d'attribuer 12 000€ à l'association Les Passeurs.
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2024.

A Ambérieux-en-Dombes, le 19/12/2024

Le Secrétaire de Séance,
Stéphane BERTHOMIEU



Affichage sous format électronique : 23/12/2024

Le Président,
Marc PECHOUX

